DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :
Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023
Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023
Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023
Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023
Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :
Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Reversement sur le budget du CCAS de la subvention de la CAF de la Haute-Vienne prévue au titre du contrat enfance-jeunesse
Délibération 2023 – 70

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales a procédé au versement de la subvention destinée à financer l'ensemble des actions menées, en 2022, sur le territoire communal à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Le montant global de la subvention s'élève à **197 155.58 €.** Le versement intégral étant effectué sur le budget général de la Commune, il y a lieu de procéder au virement sur le budget du C.C.A.S. d'une partie de la subvention correspondant aux actions menées par le C.C.A.S dans le cadre du Relais Petite Enfance (R.P.E.) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.), soit la somme de **13 220.14 euros.**

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de reverser, sur le budget du C.C.A.S., une partie de la subvention reçue de la Caisse d'Allocations Familiales, concernant les actions menées dans le cadre du Relais Petite Enfance (R.P.E.) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.), au titre de l'année 2022.

Il précise que le montant de la subvention correspondante s'élève à **13 220,14 €** et porte sur les différentes actions suivantes :

Actions financées	Subvention C.A.F. (€)
Relais Petite Enfance (R.P.E.)	**9 811,28 €**
Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.)	**3 408,86 €**
TOTAL	**13 220,14 €**

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

CONSIDÉRANT le Contrat Enfance-Jeunesse signé entre la Ville de Panazol et la CAF de la Haute-Vienne,
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **D'autoriser** le versement, sur le budget du C.C.A.S., de la subvention reçue de la Caisse d'Allocations Familiales, concernant les actions menées par le C.C.A.S dans le cadre du R.P.E. et du L.A.E.P., au titre de l'année 2022, soit la somme de **13 220,14 €.**

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 62873 du budget général de la Commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 03/10/2023
Publié ou notifié
04/10/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB70 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2023

Objet : Reversement sur le budget du CCAS de la subvention de la CAF prévue au titre du contrat enfance-jeunesse

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 03/10/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 70 - Reversement sur le budget du CCAS de la subvention de la CAF de la Haute-Vienne prévue au titre du contrat enfance-je

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230929-DELIB70-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/10/2023